

« Les entreprises de l'économie sociale et solidaire vecteur d'insertion socioprofessionnelle des individus en situation d'handicap : Cas de la ville de Marrakech »

Texte intégral de la communication proposée pour le Forum International de l'Economie Sociale et Solidaire, qui se tiendra à Marrakech le 22-24 mai

Présentée par :

Marwane EL HALAISSI, doctorant en Entrepreneuriat et développement local, Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales de Salé-Université Mohammed V-Rabat

Coordonnées : Téléphone : +212 622247414-adresse e-mail :marwane1492@gmail.com

Adresse :22,immeuble coopérative Ibn Tofail,Lotissement ELHAMRA,Amerchich,Marrakech

Résumé

Précarité, exclusion socioprofessionnelle, handicap, analphabétisme, Droits de l'Homme, vulnérabilité, modèle économique alternatif... Le Maroc entreprend des efforts notables dans l'insertion des couches vulnérables en général et en particulier les « Individus en Situation d'Handicap», mais l'action publique en ce sens reste défailante.

Le but de cette recherche est de questionner le rôle des organisations de l'ESS dans l'insertion des individus en situation d'handicap physique à travers une enquête de terrain qui a porté sur une dizaine d'organisations de l'ESS (associations,coopératives) basées à Marrakech, ayant comme objet d'assurer l'insertion socioprofessionnelle des individus en situation d'handicap physique. Elle ambitionne également de s'attarder aussi sur le processus d'insertion des individus en situation d'handicap physique, en mettant l'accent sur la nature des moyens déployés par ces organisations.

- Abstract

Precariousness, social and occupational exclusion, handicap, illiteracy, Human Rights, vulnerability, alternate economic model ... Morocco is undertaking notable efforts in the social integration of disabled individuals, but the public actions remains failing.

The purpose of this research is to question the role of the organizations of the Social Solidarity Economy in the integration of the disabled individuals through an ground investigation which concerned about ten organizations of the ESS (associations, cooperatives) based in Marrakesh, having for object to insure the social and occupational integration of the individuals in situation of physical handicap.

This research also aspires to linger also over the process of integration of the disabled individuals by emphasizing the nature of the means displayed by these organizations.

- Mots clés

Entreprise sociale,Inclusivité,ESS,Solidarité,Femme, ,Autonomisation, Insertion socioprofessionnelle, Personne en Situation d'Handicap, Autonomisation, Accessibilité, Femme, Association, Coopérative

- Key words

Social enterprise,Social Solidarity Economy,Empowerment,Women,socioprofessional integration,Disabled People,Associations,Co-operative,

Introduction :

En 2014, les handicapés sont au nombre 1.354.428 personnes¹, soit un taux de prévalence de 4,1%,56% (soit 758.085 personnes) des PSH résident en milieu urbain, tandis que 44% (soit 596.343 personnes) résident en milieu rural. Les personnes en situation d'handicap physique n'accèdent pas totalement à leurs droits, 88% des PSH ne bénéficient pas d'une couverture sociale, 70.3% sont illettrés la plus part sont des femmes. Pour ce qui est de l'activité : 13,1% des handicapés sont actifs occupés, 2,9% sont en chômage et 82,3% sont des inactifs dont 13,6% sont des femmes au foyer et 5,3% sont des retraités. Les personnes en situation de handicap restent marginalisées dans le marché de l'emploi, et si elles parviennent à y accéder par miracle, elles ne bénéficient pas de rémunérations correctes, ni des garanties légales et sociales dont bénéficient en les autres citoyens. L'accès aux établissements publics ou aux transports en commun s'avère très limité pour les PSH.

Conscient de la question de l'handicap , le Maroc a ratifié plusieurs convention à l'échelle mondiale tel que : Convention Internationale des droits des personnes handicapées en 2009.

A l'échelle nationale le Royaume a pris des mesures pour régler la situation des PSH d'abord via le vote de la constitution 2011 après cela la promulgation de la loi 10-03 relative aux accessibilités, enfin le projet de loi-cadre relatif à la protection et à la promotion des droits des personnes en situation d'handicap.

¹ HCP, « RGPH 2014 », p37, Rabat

L'Etat a certes s'est investi dans la protection sociale des personnes en situation d'handicap, mais l'action publique reste très longue à exécuter, d'où la nécessité de "l'innovation sociale" et de l'approche de proximité pour que l'impact touche directement les individus en situation d'handicap.

Les PSH sont stigmatisés et ne peuvent prétendre aux offres d'emplois, l'économie sociale et solidaire qui par le biais de l'innovation sociale prône l'approche de proximité et tente de bénéficier directement la communauté et les couches vulnérables par des activités génératrices de revenus pour sauvegarder la dignité des individus et assurer leurs "insertion socioprofessionnelle".

L'ESS fonctionne par des organisations à savoir les associations et coopératives qui sont réputées pour être des animateurs du territoire, proches de la population locale, ces « entreprises sociales » ne sont pas des structures de charité, au contraire elles sont porteuses d'un projet social moderniste dans lequel prédomine des valeurs telles que la « solidarité organique » la « réciprocité » la « démocratie » , ce nouveau modèle sociale ayant pour finalité l'utilité sociale et la préservation de la dignité de tous les individus. L'ESS à travers l'innovation sociale a créé des produits et services adaptés aux besoins des cadets sociaux dont fait partie les individus en situation d'handicap physique.

Méthodologie :

Dans cette partie nous allons présenter la méthode par laquelle nous avons utilisé pour donner forme à notre humble « recherche ».

En premier lieu nous allons essayer d'exposer les premières étapes du mémoire à savoir la nature des ouvrages et références utilisées, ainsi que leur origine, en second lieu nous mettrons l'accent sur la méthode sur de « problématisation » du sujet de recherche, puis nous présenterons les hypothèses qui découlent de la problématique.

Nous expliciterons la méthode de rédaction, présenter un petit aperçu sur les éléments théoriques que nous allons introduire tout au long des chapitres suivants.

En dernier lieu nous essayerons de présenter de manière brève comment nous avons procéder pour récolter les informations que nous essayerons d'analyser dans la partie nommée « empirique ».

A-Type de recherche :

A-I Recherche par Internet :

Nous avons utilisé les moteurs de recherche des "sciences sociales" afin de collecter la littérature en lien avec le sujet que nous traitons.

Cette recherche a pour objet la collecte de la documentation nécessaire à notre thématique de recherche, c'est l'étape antérieure à la rédaction. Via cette recherche nous avons pu lire différents articles et rapports qui traitent de près ou de loin notre sujet.

A-II Recherche sur terrain :

Dans le cadre de notre stage au sein de l'Agence de Développement Social-Marrakech, nous avons pu créer une "base de données" ou inventaire qui contient l'ensemble des associations et coopératives actives sur la ville de Marrakech et qui traitent la question de l'handicap physique.

Nous avons visité l'Office de Développement et de Coopération qui nous a remis une base de données actualisée.

C-La problématique de recherche :

Nous avons choisi cette problématique pour les raisons suivantes :

Raisons objectives :

- Appréhender le rôle de l'ESS dans la société.
- Constater de près l'impact de l'ESS sur les couches vulnérables et précisément les personnes en situation d'handicap physique.
- Vérifier si l'ESS contribue à l'insertion socioprofessionnelle des personnes en situation d'handicap.

Raison subjective :

Après avoir effectué des entretiens avec des dames en situation d'handicap bénéficiaires d'une structure de l'ESS, j'ai pu constater que les femmes en question ont pu d'une manière ou d'une autre recouvrer leurs "dignité" tout en s'intégrant dans le tissu socio-économique.

Dans quelle mesure l'économie sociale et solidaire par l'intermédiaire de ses entreprises contribuent-elles à l'insertion socioprofessionnelle des "individus en situation d'handicap physique à Marrakech

D-Hypothèses :

Nous avons choisi l'approche hypothético-déductive.

H1 : Le renforcement des capacités est assuré par les programmes de formation.

H2 : Les services sociaux offerts permettent une autonomisation des bénéficiaires.

H3 : Les entreprises sociales contribuent à l'insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires.

E-Entretiens :

Nous avons effectué au cours de 4 sorties une série d'entretien avec des "entreprises de l'ESS" au cours de ces rencontres avec ces organisations nous avons tacher d'entretenir une posture de recherche "objective" après avoir "brisé la glace" nous avons vu judicieux le choix d'un entretien "semi-directif" via lequel l'interviewé nous a permis de recueillir plusieurs informations , pour mener notre entretien nous avons rédigé un guide d'entretien composé de trois axes représentant les hypothèses de recherche.

Résultats :

III- Partie empirique :

Dans cette partie nous allons essayer de présenter l' « étude » que nous avons menée sur « le terrain », nous allons donc en premier lieu présenter la population de notre étude qui contient les « entreprises de l'économie sociale » et solidaire actives à Marrakech.

Nous allons présenter la démarche d'échantillonnage que nous avons suivi, ensuite nous analyserons les entretiens que nous avons effectués.

Après l'analyse des entretiens, nous présenterons les résultats de notre enquête, nous allons tester les hypothèses que nous avons formulées au départ.

A-Présentation de l'échantillon d'étude :

A-Population étudiée :

La population étudiée est constituée des associations et coopératives d'insertion socioprofessionnelle des personnes en situation d'handicap physique dans la préfecture urbaine de Marrakech.

B-Taille de la population :

La population étudiée est du nombre de 10, elle est répartie de la façon suivante :

Associations : 5

Coopératives : 5

La population compte deux sous-populations à savoir les « dirigeants » et les « bénéficiaires », ces questionnés sont au nombre de 11.

B- Echantillonnage :

Les critères du choix de l'échantillon :

- Zone géographique
- Ancienneté
- Degré d'activité
- Secteur d'activité
- Nombre de bénéficiaires

L'échantillon « construit » sur la base des critères ci-dessous se compose de quatre coopératives et de deux associations, qui développent des activités génératrices de revenus dans l'artisanat et le service à la personne.

L'ensemble des bénéficiaires de ces entreprises sociales sont des femmes qui souffrent d'un handicap moteur ou sans privées de vue, leurs niveau scolaire est faible ou nulle, la majorité de ces femmes sont mariées.

B-Analyse :

L'insertion socioprofessionnelle est un processus par lequel l'individu retrouve une place au sein de la société, vu que la société est « salariale » il faut que l'individu trouve un travail pour qu'il ait tous ses droits.

L'association est une organisation qui facilite la réinsertion sociale du PSH au sein de la société, l'association ne peut pérenniser l'activité économique des PSH ce qui pousse ces derniers à créer des coopérative. Le statut juridique de l'association ne permet la continuité de l'activité économique, l'association est une structure orientée vers des actions de charité, l'aspect économique reste négligeable. La coopérative reste la forme la plus adaptée aux activités génératrices de revenus vu qu'elle offre des avantages importants aux coopérateurs, les autorités locales et autres organismes publics soutiennent la création de coopérative

L'association est un lieu de formation et d'apprentissage et de conscientisation des PSH , l'association est donc un « lieu » qui permet à l'individu en situation d'handicap de devenir

un citoyen actif conscient de ses droits et de ses obligations, le PSH rencontre d'autres acteurs de la société civile, s'ouvre sur son environnement institutionnel, établit des partenariats avec d'autres structures, crée des synergies et établit un réseau avec d'autres acteurs. L'association est la base du militantisme associatif qui permet à l'individu en situation de handicap d'évoluer depuis une situation de « exclusion » et de « dépendance » à une situation de « reconnaissance ». L'association est un lieu duquel le PSH apprend à soumettre des plaidoyers et à « participer » dans le processus de décision, il « intériorise » les règles et codes lui permettant de vivre en société, l'association est un « espace intermédiaire » entre la « sphère privée » et la « sphère publique », à travers l'association l'individu en situation de handicap arrive à retrouver sa place au sein de la société.

La coopérative est un espace d'apprentissage quotidien et de formation et développement des compétences, un refuge par lequel elles livrent leurs aspirations, c'est aussi une sorte de « société miniature » via laquelle se sentent utiles et reconnues. Coopérative est un « espace intermédiaire » entre la « sphère publique » et celle privée facilitant la réinsertion de ces femmes dans le tissu socio-économique.

Les structures de l'ESS pourvoient aux bénéficiaires des formations professionnalisantes, ainsi que d'autres ayant pour objet le développement d'autres aptitudes et compétences latentes ou inexistantes.

Les entreprises de l'ESS offrent une panoplie diversifiée d'accompagnement socioprofessionnelle, ils prodiguent à leurs bénéficiaires des formations de lutte contre l'analphabétisme, des formations en marketing, informatique... Toutes ces dites formations convergent vers l'émancipation des individus en situation de handicap.

En outre de ces formations, ces organisations de l'ESS sont aussi des lieux dans lesquels les PSH apprennent à devenir des citoyens actifs participant dans la société moderne, sur le plan personnel les PSH apprennent à reprendre confiance en eux, à travailler en groupe, il « intériorisent » donc des valeurs qui faciliteront leurs « insertion sociale ».

Ces structures sont aussi des « espaces de conscientisation » dans lesquels les PSH apprennent à défendre leurs droits tout en remplissant leurs obligations, ils « construisent » aussi des « actions collectives » en coordination avec d'autres associations et coopératives, ils soumettent des pétitions et participent à des congrès pour défendre les droits des PSH, ils militent aussi pour les droits de la femme.

D'un autre coté les « entreprises de l'ESS » pourvoient des emplois et génèrent des revenus durables, ce qui préservent leurs dignité tout en ayant une autonomie financière, ces organisations offrent aussi des services sociaux qui assurent l'autonomie des PSH.

Sur le plan économique ces structures créent des postes d'emplois stables et durables pour les bénéficiaires ou coopérateurs ainsi que le recrutement des salariés.

En chiffres les « entreprises de l'ESS » pourvoient de l'emploi durable ainsi que des avantages sociaux, tels que les repas, la formation, la couverture sociale, les congés payés. Ces structures emploient en plus des individus en situation d'handicap, des individus marginalisés, ces derniers sont des salariés qui perçoivent en contrepartie de leur labeur un revenu stable.

Les associations par leur statut juridique sont limitées sur le plan économique, elles favorisent cependant l'insertion des PSH dans le tissu socio-économique. Les coopératives par leur forme juridique emploient les coopérateurs qui sont les premiers bénéficiaires, ainsi que les salariés.

La formation est un facteur important dans l'insertion sociale et par la suite professionnelle des PSH, l'individu en situation d'handicap via l'apprentissage de techniques regagne sa confiance en lui et développe les aptitudes nécessaires permettant de remplir les taches qui lui sont requises. La formation ou le processus d'apprentissage impacte fortement le PSH tant sur le plan personnel que professionnel, il permet de faire ressortir les potentialités latentes et de restaurer son estime en soi, au niveau de la « sphère familiale » le PSH partage ce qu'il a appris, par ce « savoir-faire » il détient un « pouvoir symbolique » lui permettant de s'imposer. Sur le plan professionnel il polie ses compétences professionnelles. La formation des PSH est un catalyseur d'insertion vu qu'il munit l'individu en situation d'handicap les moyens nécessaires pour débiter sa carrière professionnelle et retrouver sa place au sein de la société.

Les structures de l'ESS sont porteuses d'un projet social, elles s'installent dans les milieux où l'exclusion, la précarité sont fortement présentent, ces organisations offrent des services et produits adaptés aux besoins réels des individus vivant à la marge de la société, elles s'engagent au soutien de ces individus, elles mettent en œuvre l'ensemble des ressources disponibles pour se rendre utile à la société.

Les PSH reçoivent en dehors des programmes de formations d'autres services, à savoir les repas, les voyages et congés payés, couverture médicale.

Les services sociaux offerts par les structures de l'ESS ne permettent pas seulement de répondre aux besoins basiques des bénéficiaires, mais aussi à d'autres types de besoins.

Les services sociaux impactent fortement les PSH, les formations contribuent à l'« émancipation » des individus, tout en renforçant leurs capacités, les autres services permettent de subvenir à des besoins essentiels.

Un salaire stable et durable est aussi un indicateur de l'« autonomisation » des bénéficiaires, via le revenu, les PSH mettent fin à la relation de « dépendance » vis-à-vis leurs familles, l'accès aux services de santé confirme que le PSH est devenu autonome

Les PSH « marginalisés » par la société, vulnérabilisés par leurs conditions se retrouvent dans une situation de dépendance à leurs familles et à autrui. Les structures de l'ESS conscientes des conditions de ces individus commencent d'abord par un processus de « réinsertion sociale » via des formations visant à assurer l'émancipation des individus en situation d'handicap, tout en facilitant le regain de confiance et donc la préservation de leur dignité.

Les structures de l'ESS agissent comme des intermédiaires entre l'individu en situation d'handicap et la société, les associations ont pour projet de former des « citoyens » qui pourront mener à bien le « projet de société » ils facilitent donc l'« insertion sociale des PSH », les coopératives pourvoient à elles un « espace » de développement de l'activité économique tout en contribuant dans l'émergence du « bien commun » l'un des éléments clés du projet de la société moderne.

Les « entreprises de l'ESS » forment les PSH à des activités génératrices de revenus et créatrices d'emplois, ils offrent aussi un cadre de travail favorable au développement d'activités économiques dont découle des revenus stables. Le salaire est le moyen par lequel on peut assurer l'« insertion socioprofessionnelle » des individus qui grâce au revenu pourront trouver une place au sein de la « société salariale », un salaire stable et fixe assure tous les droits des PSH et assure aussi leurs « autonomisation ».

Le travail ou l'activité économique élément centrale dans la « réinsertion socioprofessionnelle » des personnes en situation d'handicap physique. Le salaire généré par l'activité de la coopérative reste modéré mais permet aux coopératrices d'être reconnue à la fois par leur famille et par la société. Le revenu n'est pas une simple contrepartie de l'effort fourni mais c'est un moyen permettant à l'individu en situation d'handicap à évoluer de l'état de dépendance à l'état d'autonomie et de reconnaissance. Le salaire c'est une preuve de

l'insertion « socio-professionnelle » de l'individu en situation d'handicap, le PSH n'est plus en précarité, il devient productif et donc participe au développement du tissu socio-économique local. Le salaire pour certaines dames âgées est une bénédiction divine ce qui montre la symbolique du salaire qui ne renferme pas seulement une dimension matérielle mais une autre immatérielle, le salaire n'est plus pour elles un revenu mais un don du Ciel. Le fait d'obtenir un salaire pour ces dames en situation d'handicap une source de confort, le salaire a fortement impacté ces dames, la position des dames au sein de la famille et de la société a changé, elles ont repris confiance en leurs propres moyens, elles sont reconnues par leurs familles, elles ont recouvert leurs dignités.

Les PSH ne remplissent pas une seule fonction, des dames s'occupent de la boutique et dans le besoin peuvent aller assurer la bureautique et en même temps elles font le travail manuel, malgré cela les fonctions sont bien visibles. Le volume horaire de travail reste inférieur à la norme classique de 8h par jour, l'atmosphère selon les PSH reste correcte elles se considèrent des sœurs, ce qui leurs permet de travailler dans de bonnes conditions, l'attachement à leurs profession et leurs amour pour ce qu'elles font, leurs convivialité contribuent dans l'établissement d'un cadre de travail convenable aux PSH.

Le degré d'handicap physique influe grandement la fonction remplie aussi de l'organisation, autrement dit la nature de le handicap oriente la tâche ou fonction remplie, le handicap reste un obstacle de taille devant certaines fonctions nécessitant plus de mobilité. La répartition des activités est dite «équitable » dans la mesure où elle se base sur la « gestion participative » autrement elle gère toutes les tâches quotidiennes ainsi que pour la détermination du directeur, nous semble-t-il que derrière ce modèle que ces dames prônent existe une autre réalité plutôt que celle décrite , durant nos visites on a pu constater qu'il s'agissait d'un « leader » ou « chef » qui est à l'avant-garde, alors que les autres coopérateurs restent dans l'ombre. Ce « leader ou chef » qui émerge du groupe dispose en générale d'une légitimité « rationnelle », dans d'autres cas c'est le plus âgé qui prend les rênes, les autres coopérateurs se plient face au « pouvoir » du chef, au fil du temps une sorte « dépendance » se crée entre le chef et ses coopérateurs.

L'appartenance à l'organisation est fortement présente, l'individu est reconnaissant au groupe, le groupe lui a permis de retrouver son identité perdue, le groupe devient un espace de réinsertion de l'individu à la société.

L'individu autrefois marginalisé par la société trouve dans le groupe le lieu redécouvert de lui-même, autrement dit le groupe sert de relai entre l'individu et la société, c'est un « espace intermédiaire » entre l'individu et la société, l'«intériorisation» des valeurs et règles du groupe facilite l'insertion de l'individu dans la société.

Le travail reste aussi un élément clé dans la « construction » de l'identité de l'individu, surtout par sa nature vu qu'un travail manuel n'offre pas la même satisfaction qu'un travail plus ou moins intellectuel, le travail en général reste pour l'individu en situation d'handicap une source d'accomplissement et une émancipation par rapport à le handicap il ne s'agit pas seulement d'un accès aux « droits de salaire » mais d'une certaine revanche vis-à-vis la société et le handicap.

Lors de la vente du produit le PSH rencontre directement les clients et pendant cet échange il essaie de valoriser le travail des siens en essayant de leurs expliquer le volume de labeur et le temps que le groupe a consacré pour créer le produit. Ce genre de tâche à priori offre plus d'accomplissement au PSH. La vente d'un article est une source reconnaissance pour l'effort fourni par la coopératrice.

Dans notre cas les PSH qui sont doublement exclus par leur catégorie sociale et par le handicap, les PSH trouvent dans l'artisanat un tremplin vers la société, la couture et la broderie sont considérées comme étant des activités « nobles » ce qui veut dire qu'elles sont fortement reconnues par la société donc à travers ces éléments il apparait que l'activité artisanale sur le plan social reste un facteur significatif dans la « réinsertion » des PSH. Sur le plan économique l'activité artisanale offre un revenu décent ce qui permet à l'individu de répondre à ses besoins.

L'échange économique ne se limite seulement à l'aspect marchand, l'aspect social y est imbriqué dans la mesure où le client en contrepartie du produit qu'il reçoit offre de la monnaie au PSH, durant cet échange le PSH reçoit deux contreparties à savoir une matérielle (monnaie) et une immatérielle ou symbolique (reconnaissance).

Cette dernière a un impact immédiat sur le PSH, ses retombées sont multiples vu que le PSH devient de plus en plus confiant en lui-même et développe son estime en soi, ce qui lui permet de s' « émanciper » de le handicap.

C : Contribution socio-professionnelle des entreprises de l'ESS :

Les structures de l'ESS pourvoient aux bénéficiaires des formations professionnalisantes , ainsi que d'autres ayant pour objet le développement d'autres aptitudes et compétences latentes ou inexistantes.

Les entreprises de l'ESS offrent une panoplie diversifiée d'accompagnement socioprofessionnelle, ils prodiguent à leurs bénéficiaires des formations de lutte contre l'analphabétisme, des formations en marketing, informatique... Toutes ces dites formations convergent vers l'émancipation des individus en situation d'handicap.

En outre de ces formations, ces organisations de l'ESS sont aussi des lieux dans lesquels les PSH apprennent à devenir des citoyens actifs participant dans la société moderne, sur le plan personnel les PSH apprennent à reprendre confiance en eux, à travailler en groupe, il « intériorisent » donc des valeurs qui faciliteront leurs « insertion sociale ».

Ces structures sont aussi des « espaces de conscientisation » dans lesquels les PSH apprennent à défendre leurs droits tout en remplissant leurs obligations , ils « construisent » aussi des « actions collectives » en coordination avec d'autres associations et coopératives, ils soumettent des pétitions et participent à des congrès pour défendre les droits des PSH , ils militent aussi pour les droits de la femme.

D'un autre coté les « entreprises de l'ESS » pourvoient des emplois et génèrent des revenus durables, ce qui préservent leurs dignité tout en ayant une autonomie financière, ces organisations offrent aussi des services sociaux qui assurent l'autonomie des PSH.

Sur le plan économique ces structures créent des postes d'emplois stables et durables pour les bénéficiaires ou coopérateurs ainsi que le recrutement des salariés.

En chiffres les « entreprises de l'ESS » pourvoient de l'emploi durable ainsi que des avantages sociaux, tels que les repas, la formation, la couverture sociale, les congés payés.

Ces structures emploient en plus des individus en situation d'handicap, des individus marginalisés, ces derniers sont des salariés qui perçoivent en contrepartie de leur labeur un revenu stable.

Les associations par leur statut juridique sont limitées sur le plan économique, elles favorisent cependant l'insertion des PSH dans le tissu socio-économique. Les coopératives par leur forme juridique emploient les coopérateurs qui sont les premiers bénéficiaires, ainsi que les salariés.

Les « entreprises de l'ESS » sont proches de la population, les riverains bénéficient aussi de leurs activités de façon directe par l'emploi ou indirectement comme c'est le cas pour les commerçants et prestataires de service, ils créent une dynamique socio-économique importante.

Conclusion :

L'ESS par l'intermédiaire de ses « entreprises sociales » contribue dans l'insertion socioprofessionnelle des « individus en situation d'handicap » que ce soit par les associations, coopératives ou « entreprises d'insertion » ou « entreprises adaptées », ces organisations offrent des services pour que les PSH s'intègrent dans le tissu socio-économique de la société tout en préservant leur dignité.

L'objet des « entreprises de l'ESS » est d'assurer l'insertion socioprofessionnelle des PSH, via premièrement une panoplie de formations pour créer en premier un « citoyen » qui participera activement dans la vie en société , puis en second lieu ces organisations « professionnalisent » ces PSH en leurs apprenant un métier qui leurs permettra d'assurer leurs autonomie financière, ces « entreprises sociales » pourvoient aussi d'autres services sociaux, à travers cet accompagnement multiple le PSH s'intègre dans le tissu socioprofessionnel.

L'« étude empirique » a montré que les PSH via un accompagnement et une série de formations fournis par les « entreprises de l'ESS » développent des compétences et d'autres aptitudes. Le renforcement des capacités contribue dans un premier lieu à l'« insertion sociale » des PSH vu qu'il leurs inculque les valeurs permettant leurs intégration dans la société, d'un autre coté l'« empowerment » se traduit par l'apprentissage de techniques et aptitudes qui permettent aux PSH de maitriser un métier par lequel ils pourront générer des revenus.

Les PSH apprennent aussi à comment vivre en société et aussi à « participer » dans le processus de décision au niveau via des plaidoyers, les individus en situation d'handicap deviennent conscientisés, ils se me mobilisent pour défendre leurs droits et d'autres cause via la mise en place d'« actions collectives ».La conscientisation des PSH entraine une

dynamique associative active par laquelle, ces individus organisent des actions de « lobbying » pour défendre leurs droits.

Les « entreprises sociales » pourvoient des services sociaux aux PSH, tels que les repas, les congés payés et d'autres gratifications préservent la dignité de ces individus tout en leur permettant de répondre par eux même à leurs besoins. Par ces prestations les PSH ne deviennent plus dépendants de leurs familles, au contraire, des proches des PSH viennent bénéficier de certains services sociaux. Par le biais des formations administrés par les « entreprises sociales » les PSH adhèrent aux activités liés à l'artisanat qui pourvoient des revenus décents et durables et donc par conséquent assure l'autonomie financière des PSH, ces derniers ne sont plus dépendant de leurs familles, ils aident leurs foyers dans les dépenses quotidiennes. Un revenu décent et durable assure l'autonomisation des PSH et donc la préservation de leurs droits.

Les « entreprises de l'ESS » contribuent dans l'insertion socioprofessionnelle par la formation des PSH dans des métiers qui peuvent se développer en activités génératrices de revenus, ces « entreprises sociales » offrent aussi un cadre de travail garantissant l'exercice de ce type d'activités. Ces « organisations de l'ESS » assurent le suivi et l'accompagnement des PSH dans ces activités génératrices de revenus, mais ce qui importe le plus dans ce processus de « réinsertion » dans le tissu socio-économique et le pourvoi d'un revenu stable et décent.

BIBLIOGRAPHIE :

- Bouchard, M. J. (2012). « Économie sociale », dans L. Côté et J.-F. Savard (dir.), *Le Dictionnaire encyclopédique de l'administration publique*, [en ligne], www.dictionnaire.enap.ca
- CEDIS, "L'économie sociale et solidaire, Une autre manière d'être dans l'économie" pp5-15, Paris
- Cloutier, J., & CRISES. (2003). *Qu'est-ce que l'innovation sociale ?* p13, Crises.
- Draperi, J. F. (2003). L'économie sociale et solidaire : utopie, alternative, réforme?. *Revue internationale de l'économie sociale : Recma*, (290), 10-26.
- FEMIP, Etude, "Économie sociale et solidaire : Vecteur d'inclusivité et de création d'emplois dans les pays partenaires méditerranéens ?" ,Marseille, 2014
- Gaudillere, J., & Lechevalier, A., « L'économie sociale et solidaire, un projet politique », *Mouvements, édito*, pp7-10
- Handicap International, « Le handicap dans les stratégies de réduction de la pauvreté », Handicap International, Munich, Allemagne
- Harisson, D. (2012), « Quatre propositions pour une analyse sociologique de l'innovation sociale », *Cahiers de recherche sociologique*, (53), 195-214.

- HCP, "Population en situation de handicap au Maroc Profil démographique et socio-économique", p14, Rabat
- HCP, « Recensement général de la population et de l'habitat 2014, présentation des principaux résultats », p37, Rabat
- Lebaron.F, "La Sociologie de A à Z", p71, Dunod, Paris, 2009
- Martin Petitclerc, Nous protégeons l'infortune. Les origines populaires de l'économie sociale au Québec, Montréal, VLB Éditeur, 2007, 280 p. *Recherches sociographiques*, 48(3), 230-232. l'innovation sociale dans le développement territorial. », *Géographie, économie, société* 2/2004 (Vol. 6) , p. 129-152
- Soulet.MH, 2007 RES Socialis avec l'aide de « Acadmic Press Fribourg/Editions Saint-Paul Fribourg Suisse », Editions De Boeck, Bruxelles, 1999
- Vernières Michel, Fourcade Bernard, Paul J.-J, « L'insertion professionnelle dans les pays en développement : concepts, résultats, problèmes méthodologiques. » In: Tiers-Monde, tome 35, n°140, 1994. pp. 725-750.

WEBOGRAPHIE :

- http://www.omfam.org/index.php?p=cat&ct=mission-histoire_29
- http://www.odco.gov.ma/index.php?option=com_content&view=article&id=135&Itemid=316&lang=r
- http://www.lesentreprisesdinsertion.org/index.php?option=com_flexicontent&view=item&cid=75&id=201&Itemid=89
- http://www.insurance-mutuals.org/AISAM-ACME_Congress_2006_Yacoubi2_fr.pdf
- http://www.insurance-mutuals.org/AISAM-ACME_Congress_2006_Yacoubi2_fr.pdf
- http://www.cnops.org.ma/cnops/relation_cnops
- <http://www.chaire.ecosoc.uqam.ca/Portals/ChaireEcoSoc/docs/pdf/cahiers/R-2006-01.pdf>
- <http://www.alphamaroc.com/dlca/doc/2011/jn2011/dlcajn2011.pdf>
- <http://ica.coop/fr/node/10584>
- <http://www.cresslimousin.org/pages/innover/l-innovation-sociale-en-quelques-mots.html>
- 152. <http://ica.coop/fr/node/10584>
- <http://www.alphamaroc.com/dlca/doc/2011/jn2011/dlcajn2011.pdf>
- <http://www.chaire.ecosoc.uqam.ca/Portals/ChaireEcoSoc/docs/pdf/cahiers/R-2006-01.pdf>
- http://www.cnops.org.ma/cnops/relation_cnops
- <http://www.cresslimousin.org/pages/innover/l-innovation-sociale-en-quelques-mots.html>
- http://www.insurance-mutuals.org/AISAM-ACME_Congress_2006_Yacoubi2_fr.pdf
- http://www.lesentreprisesdinsertion.org/index.php?option=com_flexicontent&view=item&cid=75&id=201&Itemid=89

LISTE DES SIGLES :

- PSH=Personne en Situation d'Handicap
- ESS=Economie Sociale et Solidaire
- H=Hypothèse

